



Règlement intérieur

Généralités

1 / L'adhérent-e doit respecter les règles de savoir-vivre et de politesse envers les autres adhérents de l'équipe du Boxing Team Diamond. Le « bonjour » et le « au revoir » sont de rigueur. Toutes discriminations quelles qu'elles soient, ne seront pas tolérées.

2 / L'adhérent-e s'engage à respecter les consignes données par l'entraîneur jusqu'à la fin du cours auquel il participe, notamment pour assurer sa sécurité et celle des participants. En cas de non-respect du cours, de l'entraîneur ou d'autres licenciés, des avertissements seront donnés. Au bout de plusieurs rappels et selon le cas, des sanctions seront appliquées comme une exclusion temporaire du cours, ou définitive du club, sans remboursement de tout ou partie de la cotisation.

3 / Le téléphone portable est toléré à des fins d'urgence uniquement.

4 / Il est strictement interdit d'utiliser les techniques enseignées au sein du club pour des raisons personnelles, bagarre... car cela entraînera une mauvaise image du club, ce qui ne sera pas toléré. Tout manquement à cette règle entraînera la suspension temporaire et définitive de l'adhérent-e après décision du bureau.

Entraînement

1 / Les entraînements se déroulent :

- Le lundi, de 18h15 à 19h15 pour la section féminine, de 19h30 à 21h30 pour les compétiteurs/expérimentés
- Le mardi, de 18h30 à 19h30 pour les enfants et de 19h30 à 21h30 pour les ado/adultes
- Le mercredi, de 17h30 à 19h pour la baby boxe, de 19h30 à 21h30 pour les compétiteurs/expérimentés
- Le jeudi, de 19h15 à 21h15 pour les ado/adultes.
- Et le samedi, de 17h à 18h pour les enfants et 18h à 20h pour les ado/adultes en entraînement libre.

Ces horaires sont susceptibles de changer selon la convention signée avec la mairie. Les adhérents seront avertis du moindre changement par les canaux d'informations habituels.

Par respect pour les entraîneurs, les horaires sont à respecter.

2 / Seuls les licenciés peuvent avoir accès à la salle et aux entraînements. Les personnes extérieures ne sont pas admises au cours.

3 / Il est interdit de pratiquer une autre discipline autre que celle enseignée au sein du Boxing Team Diamond, sauf intervention d'un coach agréé.

4 / Pour les nouveaux adhérent-es, des protections peuvent vous être prêtées pour une période d'un mois. À la suite de quoi, vous devrez vous équiper avec votre propre matériel.

5 / Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'adhérent-e doit avoir son équipement personnel (*gants, protège-dents, coquille pour les garçons et protège-tibias*). À dater de l'inscription, vous avez un mois pour vous équiper, au-delà vous ne pourrez participer aux cours et entraînement.

6 / Les cours se font pieds nus, sauf cas médical. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les ongles devront être propres et courts. Les shorts moulants type MMA pour les hommes et les shorty courts, prêts du corps pour les filles, sont interdits. La pratique du kickboxing doit se faire avec un short de type muay-thai/boxe, voire de sport collectif à minima.

7 / L'adhérent-e s'engage à ne pas détériorer les installations et le matériel de la salle. Il doit, entre autres, ranger le matériel qu'il a déplacé pendant la pratique sportive. Il s'engage à respecter les consignes d'hygiène, et notamment utiliser les poubelles mises à sa disposition.

8 / Pour des raisons liées à la responsabilité civile, l'utilisation de matériel sportif personnel (*pattes d'ours, poids, haltères...*) est déconseillée dans l'enceinte du club. Nous nous dégageons de toutes responsabilités en cas de vol ou détérioration.

9 / Le matériel du club est accessible à la salle et uniquement à la salle. Tous vols de matériel dans la salle entraînera une exclusion définitive de l'adhérent-e

Cas des licenciés mineurs

1 / Les parents, ou personnes autorisées, qui viendront chercher un mineur devront se présenter à l'entraîneur. Les parents qui souhaitent qu'une (*ou plusieurs tierces personne*) viennent chercher le licencié mineur, devront fournir au club, une autorisation parentale de sortie signée, mentionnant le nom des personnes concernées.

2 / Les responsables légaux des licenciés mineurs qui choisissent de les laisser partir seuls à la fin de l'entraînement, devront fournir une décharge de responsabilité écrite et signée pour la saison au club.

3 / Sorti de la salle d'entraînement, ils ne seront plus sous la responsabilité du club, mais bien de celle des responsables légaux.

4 / Tant que les mineurs seront sous la responsabilité de l'entraîneur, ils ne seront pas autorisés à quitter la salle avant la fin du cours.

Cas des compétiteurs

1 / Tout engagement d'un-e adhérent-e à une compétition ou mise de gants, devra être honoré sauf raison médicale ou familiale.

2 / Les nouveaux adhérents ne peuvent pas choisir une licence "compétiteur" dès la première année.

3 / Selon les compétitions, seuls les entraîneurs seront aptes à décider de la participation de chacun.

Par son adhésion à l'association Boxing Diamond, tout membre s'engage de fait à respecter le présent règlement.

Règlement approuvé par le Comité Directeur du Boxing Diamond et applicable immédiatement.